

## **L'ENTREPRISE VOUS DOIT PEUT ETRE DES JOURS DE CONGES PAYES!**

Vous avez subi des périodes d'arrêts maladie (supérieures à 3 mois en cumul sur une période d'une année) depuis la date du 1/12/2009 ? le droit français se met enfin à jour et permet de récupérer ces jours perdus, vous pouvez recréditer jusqu'à 20 jours de congés payés

**Notre syndicat a déjà une liste de salaires à faire régulariser**

Vous pensez être concernés ? Vous voulez en savoir plus ? Vous ajouter à notre liste de demandes de régularisations ?

**CONTACTEZ VOS ELUS CGT sur SITE**

**Ou les délégués centraux:**

**Frédéric Fabre 0608267605  
Ludovic Poughon 0683532802**

Notre direction récompense, valorise de moins en moins ses salariés, la course aux résultats financiers est la boussole qui dicte leur politique sociale . Face à ça, face au refus de mieux partager les richesses, d'entendre les demandes du terrain pour améliorer les conditions, les relations au travail

## **Il faut s'organiser collectivement.**

C'est que nous vous proposons en nous rejoignant.  
Plusieurs niveaux d'implications:

- ✔ Vous inscrire à notre newsletter sur le site [www.cgtpierrefabre.fr](http://www.cgtpierrefabre.fr)
- ✔ Vous syndiquer
- ✔ Nous rejoindre sur les listes CGT pour les prochaines élections professionnelles de début 2025

Contact : vos élus de sites  
ou DSC/DSC

**Frédéric Fabre 0608267605**  
**fredd.fabre@hotmail.fr**  
**Ludovic Poughon 0683532802**  
**ludopoughon@hotmail.fr**